Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260416-2026_27-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 16 avril 2026

Date d'envoi de la convocation	09/04/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	14
Membres représentés	1
Membres absents	0
Suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 9 avril 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Yvon MEGRET, Christian GEORGELIN, Pascal BARON, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Sandrine MOUNIER, Florence BOTELLA, Marlène ROCABOY, Alexa HERCOUET

Absents non représentés : /

Ont donné procuration :

Solène JACQUET (pouvoir à Patrice RONDEL)

Secrétaire de séance : Alexa HERCOUET

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-27 CCID LISTE DE PROPOSITION DES MEMBRES

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 30 mars de la Direction Générale des Finances Publiques au sujet du renouvellement de la commission communale des Impôts Directs suite aux élections municipales.
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Madame le Maire invite le conseil à proposer au vote 12 titulaires et 12 suppléants pour cette liste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :
DECIDE de proposer les noms suivants :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260416-2026_27-DE

Commissaires titulaires (12)
Patrice RONDEL
Solène JACQUET
Françoise FENIOUX
Christian GEORGELIN
Jean-Pierre CARMOUET
Jérôme MARTIN
Alain GALLIOT
Françoise MEGRET
Marie-Claude VETEL
Marie Pascale PLESSE
Claudie SOULABAIL
Martine CHATTON

Commissaires suppléants (12)
Sébastien PUEL
Pascal BARON
Gwénaëlle JOUAN
Sandrine MOUNIER
Florence BOTELLA
Marlène ROCABOY
Alexa HERCOUET
Bruno BARON
Franck GICQUEL
Nicolas SCHWOERER
Virginie ESNAULT
Serge TARDIVEL

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Alexa HERCOUET

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.